

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 14797

Numéro SIREN : 439 275 751

Nom ou dénomination : KALOGIANNIS FOURRURES

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt 33566



20180335662017

DATE DEPOT : 04/05/2018

N° DE DEPOT : 33566

N° GESTION : 2001B14797

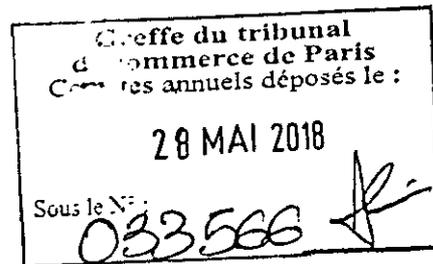
N° SIREN : 439275751

DENOMINATION : KALOGIANNIS FOURRURES

ADRESSE : 25 rue d'Hauteville 75010 Paris

MILLESIME : 2017

SARL KALOGIANNIS FOURRURES
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL/ 25 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS
RCS DE PARIS/ 439 275 751



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille huit et le 30 AVRIL à 17 heures

L'associée de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «SARL KALOGIANNIS FOURRURES » SIS 25 Rue D'Hauteville 75 010 PARIS ayant émis 100 PARTS sociales de 80 € chacune, se sont réunies en assemblée générale au siège social, sur convocation DU GERANT.

L'assemblée est présidée par Monsieur KALOGIANNIS Georgios, GERANT
Titulaire de 50 PARTS

La présidente constate la présence de :

Monsieur GOUTZIOMITROS Athanassios Titulaire de 50 PARTS
Total 100 PARTS

EST présent

Et déclarent, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, le GERANT met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants concernant la liquidation des comptes DE LA SARL KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2015.

- Le bilan et compte de résultat des comptes clôturés au 31 DECEMBRE 2017.
- Avance à la présidente.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'associée.

Le gérant déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la situation de la société clôturée le 31 DECEMBRE 2017 et approbation de ce rapport.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit clôturés au 31 DECEMBRE 2017
- Quitus à la gérance

il déclare que le texte des résolutions, le compte de résultat, le bilan ainsi que tous les documents voulus par la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la tenue de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette résolution.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la GERANCE et les explications complémentaires fournies verbalement par la présidente, approuve à l'unanimité sans aucune réserve et décide d'affecter le BENEFICE, s'élevant à 8 995 €

(Huit mille neuf cent quatre vingt quinze Euros).

A clôture de l'exercice de la société en report à nouveau et approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la présidente au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour la clôture de la SARL KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL QUI A ETE SIGNE PAR L'ASSOCIEE PRESENTE A L'ASSEMBLEE

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a unique, somewhat abstract mark.

SARL KALOGIANNIS FOURRURES
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL/ 25 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS

RCS DE PARIS/ 439 275 751

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille huit et le 30 AVRIL à 17 heures

L'associée de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «SARL KALOGIANNIS FOURRURES » SIS 25 Rue D'Hauteville 75 010 PARIS ayant émis 100 PARTS sociales de 80 € chacune, se sont réunies en assemblée générale au siège social, sur convocation DU GERANT.

L'assemblée est présidée par Monsieur KALOGIANNIS Georgios, GERANT
Titulaire de 50 PARTS

La présidente constate la présence de :

Monsieur GOUTZIOMITROS Athanassios Titulaire de 50 PARTS
Total 100 PARTS

EST présent

Et déclarent, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, le GERANT met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants concernant la liquidation des comptes DE LA SARL KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2015.

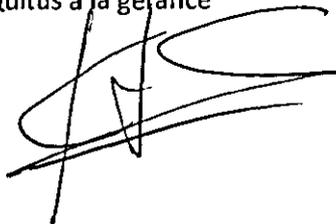
- Le bilan et compte de résultat des comptes clôturés au 31 DECEMBRE 2017.
- Avance à la présidente.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'associée.

Le gérant déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Rapport de la gérance sur la situation de la société clôturée le 31 DECEMBRE 2017 et approbation de ce rapport.

-Examen et approbation des comptes et du bilan dudit clôturés au 31 DECEMBRE 2017

-Quitus à la gérance



il déclare que le texte des résolutions, le compte de résultat, le bilan ainsi que tous les documents voulus par la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la tenue de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette résolution.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la GERANCE et les explications complémentaires fournies verbalement par la présidente, approuve à l'unanimité sans aucune réserve et décide d'affecter le BENEFICE, s'élevant à 8 995 €

(Huit mille neuf cent quatre vingt quinze Euros).

A clôture de l'exercice de la société en report à nouveau et approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la présidente au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour la clôture de la SARL KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL QUI A ETE SIGNE PAR L'ASSOCIEE PRESENTE A L'ASSEMBLEE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, appearing to be a stylized name or initials.

SARL KALOGIANNIS FOURRURES

AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL – 25 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS

RCS DE PARIS / 439 275 7S1

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Monsieur,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de notre société et du résultat de ma gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 JUILLET 2017 clôture des comptes, et pour soumettre l'approbation du compte de résultat et du bilan dudit exercice, l'affectation des résultats et enfin les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le rapport de la PRESIDENCE, le compte de résultat de même que le bilan, ont été mis à la disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

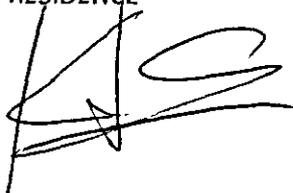
Au cours de cet exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaire de 135 262 €uros.
Augmentation par rapport à 2017 de 60 % ENVIRON

Le compte de résultat présente un solde BENEFICIAIRE de 8 995 €uros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice en report à nouveau.

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée, et espère que vous approuverez les comptes et la situation qui vous sont soumis.

LA PRESIDENCE



SARL KALOGIANNIS FOURRURES

AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL – 25 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS

RCS DE PARIS / 439 275 751

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Monsieur,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de notre société et du résultat de ma gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 JUILLET 2017 clôture des comptes, et pour soumettre l'approbation du compte de résultat et du bilan dudit exercice, l'affectation des résultats et enfin les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le rapport de la PRESIDENCE, le compte de résultat de même que le bilan, ont été mis à la disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

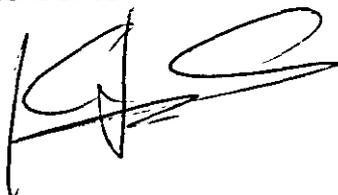
Au cours de cet exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaire de 135 262 €uros.
Augmentation par rapport à 2017 de 60 % ENVIRON

Le compte de résultat présente un solde BENEFICIAIRE de 8 995 €uros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice en report à nouveau.

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée, et espère que vous approuverez les comptes et la situation qui vous sont soumis.

LA PRESIDENCE





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, Indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL KALOGIANNIS FOURRURES 25 RUE O HAUTEVILLE 75010 PARIS FRANCE		25 RUE O HAUTEVILLE 75010 PARIS	
SIRET 43927575100022			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ACCESSOIRES FOURRURES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	10 582	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 21022018 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 21/02/18 à 21:00:59

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)				<i>Total (a à h)</i>					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
1		2	3	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
					5	6	7	8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice			
						MVLT restant à reporter			

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL KALOGIANNIS FOURRURES			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS						
SIREN		4 3 9 2 7 5 7 5 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* [] 0				
						Exercice N clos le		
						3 1 1 2 1 0 1 7		
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	1 545	016	1 545		
	Immobilisations corporelles *	028	33 290	030	18 858	14 432		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 601	042		1 601		
	Total I (5)	044	36 436	048	20 403	16 033		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	12 025	062		12 025	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres* (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	40 777	086		40 777		
Charges constatées d'avance*	092		094					
Total II	096	52 802	098		52 802			
Total général (I + II)				110	89 238	112	20 403	68 835
PASSIF						Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		8 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		800		
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		[3])	132		
	Report à nouveau			134		41 505		
	Résultat de l'exercice			136		8 995		
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		59 300		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		520		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	3 215)	172	9 016	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		9 535			
Total général (I + II + III)				180		68 835		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	36 436		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL KALOGIANNIS FOURRURES**

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice clos le 13/11/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		
Ventes de marchandises*								
Production vendue	Biens	209		210		135 412		
	Services*	215		214		(150)		
	dont export et livraisons intracommunautaires	217		218				
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
Production immobilisée*				224				
Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		135 262		
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		32 669		
Variation de stock (marchandises)*				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		1 732		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		(1 675)		
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		69 863		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	776	244		1 097		
Rémunérations du personnel*				250		11 920		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		7 211		
Dotations aux amortissements*				254		1 603		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264		124 419		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		10 843		
Produits financiers (III)	280			294				
Charges financières (V)				294				
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		261		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		1 587		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		8 995		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		8 995	314	
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		1 587		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des copro-cts d'associés	247		330				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			350
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		10 582	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						366		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		10 582	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2017

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406					
	Autres	410	412	1 545	414	416	1 545			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426					
	Constructions	430	432	434	436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	3 840	444	446	3 840			
	Installations générales, agencements divers	450	452	29 450	454	456	29 450			
	Matériel de transport	460	462	464	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476					
Immobilisations financières		480	482	1 601	484	486	1 601			
TOTAL		490	492	36 436	494	496	36 436			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	502	1 545	504	506	1 545			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516					
	Constructions	520	522	524	526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	3 840	534	536	3 840			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	15 018	544	546	15 018			
	Matériel de transport	550	552	554	556					
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566					
TOTAL		570	572	20 403	574	576	20 403			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591				
TOTAL					596	585	597	599		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KALOGIANNIS FOURRURES</u>					Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614	616
	Provisions pour risques et charges	620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
	TOTAL	680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
	TOTAL	770	775				
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>	
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	135 262	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 1	144	135 262
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	32 669	
Variation de stocks (marchandises)	122	(1 675)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1 732	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	51 085	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	18 778	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
	TOTAL 2	152	102 589
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		137 32 673
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	32 673	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) <input checked="" type="checkbox"/> 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL KALOGIANNIS FOURRURES 25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS FRANCE		25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS	
SIRET 43927575100022			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ACCESSOIRES FOURRURES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	10 582	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquiés)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 21022018 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 21/02/18 à 21:00:59

N° 2065 bis-SD
(2017)

Si déposé néant, cochez la case

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à j)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
5	6	7	8					

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SARL KALOGIANNIS FOURRURES</u>							Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise <u>25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS</u>												
SIREN <u>4 3 9 2 7 5 7 5 1</u>												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>10</u>									
							Exercice N clos le					
							[3 1 1 2 2 10 1 7]					
ACTIF							Brut		Amortissements-Provisions		Net	
							1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012						
		Autres *		014	1 545	016	1 545					
	Immobilisations corporelles *			028	33 290	030	18 858			14 432		
	Immobilisations financières * (1)			040	1 601	042				1 601		
	Total I (5)			044	36 436	048	20 403			16 033		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052					
		Marchandises *			060	12 025	062			12 025		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070						
		Autres* (3)		072		074						
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	40 777	086			40 777			
	Charges constatées d'avance*			092		094						
Total II			096	52 802	098			52 802				
Total général (I + II)			110	89 238	112	20 403		68 835				
PASSIF							Exercice N		NET			
							1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120			8 000			
	Écarts de réévaluation					124						
	Réserve légale					126			800			
	Réserves réglementées*					130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131			132				
	Report à nouveau					134			41 505			
	Résultat de l'exercice					136			8 995			
	Provisions réglementées					140						
Total I					142			59 300				
Provisions pour risques et charges							154					
Total II							154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	520			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		3 215	172	9 016			
	Produits constatés d'avance							174				
Total III							176	9 535				
Total général (I + II + III)							180	68 835				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	36 436				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.												

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL KALOGIANNIS FOURRURES		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le [3 1 1 2 2 1 7]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	135 412	
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214	(150)
		Services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	135 262
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	32 669
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 732
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(1 675)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	69 863
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 776)			244	1 097
	Rémunérations du personnel*				250	11 920
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 211
	Dotations aux amortissements*				254	1 603
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	124 419	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 843	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 587	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	8 995	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	8 995	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 587	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octes et octes A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 Deficit col. 2 352	10 582 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 Deficit col. 2 370	10 582 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406			
	Autres	410		412	1 545	414	416	1 545		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426			
	Constructions	430		432		434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 840	444	446	3 840		
	Installations générales agencements divers	450		452	29 450	454	456	29 450		
	Matériel de transport	460		462		464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476			
Immobilisations financières		480		482	1 601	484	486	1 601		
TOTAL		490		492	36 436	494	496	36 436		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations ; dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502	1 545	504	506	1 545		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516			
	Constructions	520		522		524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	3 840	534	536	3 840		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	15 018	544	546	15 018		
	Matériel de transport	550		552		554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566			
TOTAL		570		572	20 403	574	576	20 403		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1) 579			Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KALOGIANNIS FOURRURES</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
			Diminutions reprises de l'exercice
			Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées*	610	612
	Provisions pour risques et charges	620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
	TOTAL	680	682
			604
			605
			614
			624
			634
			644
			654
			664
			684
			606
			607
			616
			626
			636
			646
			656
			666
			686
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
		Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
	TOTAL	770	775
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SO		780
II	DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		
III	DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
IV	DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
V	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPDRTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
	800		<input type="checkbox"/>
VI	DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		31122017	
et clos le :		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	135 262	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1		144	135 262
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	32 669	
Variation de stocks (marchandises)	122	(1 675)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1 732	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	51 085	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux allégués à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	18 778	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2		152	102 589
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		137 32 673
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	32 673	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.